Marine marchande du Canada—Loi

M. Crosbie: Qu'avez-vous fait lorsque vous étiez au pouvoir? Vous les avez accablés.

M. Dingwall: Le ministre de la Justice est le plus grand hypocrite qui soit lorsqu'il s'agit d'aider les pêcheurs côtiers. Il l'a prouvé à maintes reprises en étant en faveur des chalutiersusines congélateurs. Il le prouve encore dans ce cas-ci, en donnant son appui au projet de loi C-75 qui oblige les pêcheurs côtiers à payer des droits supplémentaires. Le ministre de la Justice, qui se targue d'être le champion de la cause des faibles, les a tous laissé tomber. Il ne veut pas entendre parler d'eux parce que sa carrière, qui était florissante il y a quelques années, commence à fléchir. Elle se flétrit sous nos yeux.

M. Crosbie: Vous ne serez jamais nommé juge.

M. Dingwall: Comme le dit l'Atlantic Insight, sa crédibilité et son rôle au sein du gouvernement Mulroney et du cabinet n'ont jamais été aussi minces.

M. Tobin: Ils fondent comme neige au soleil.

M. Dingwall: Le ministre de la Justice devrait avoir honte d'insinuer ne fût-ce qu'un instant que les députés de ce côté-ci de la Chambre sont contre les pêcheurs côtiers. Nous les appuyons de toutes nos forces. Nous faisons appel au sens de la justice et à la bonté des députés, et nous leur demandons de rejeter ces droits d'utilisation qui frappent les petits producteurs de la région de l'Atlantique.

En guise de conclusion, je mets le ministre de la Justice au défi d'aller dire aux pêcheurs qui se trouvent dans les ports de Terre-Neuve, de la Nouvelle-Écosse, de l'Île-du-Prince-Édouard et du Nouveau-Brunswick qu'ils doivent payer pour les aides à la navigation alors que le gouvernement va accorder une exemption d'impôt de \$500,000 sur les gains en capital des riches. Il devrait essayer de leur expliquer cette décision. Il arrivera peut-être à le faire devant la Chambre de commerce de sa circonscription mais jamais dans les ports de la région de l'Atlantique, où les pêcheurs gagnent leur vie.

M. Pat Binns (Cardigan): Monsieur le Président, je suis très heureux de pouvoir prendre part au débat d'aujourd'hui. Ce projet de loi qui touche les producteurs de la région de l'Atlantique est important à mes yeux. Beaucoup de déclarations des députés de l'opposition risquent de donner une fausse impression à bien des gens, surtout aux pêcheurs côtiers et aux producteurs de pomme de terres, aux personnes qui dépendent de l'Atlantique pour exporter leurs produits.

J'ai quelques réflexions à faire. En premier lieu, ce projet de loi a des répercussions sur le transport maritime et sur les services offerts par la garde côtière, ce qui est important, car une bonne partie des services offerts aux pêcheurs de la région de l'Atlantique ne sont pas assurés par la garde côtière. Ainsi, les services de dragage ne sont pas assurés par la Direction générale des ports pour petits bateaux du ministère des Pêches et Océans dans les ports pour petits bateaux. Ce ministère fait faire en réalité les travaux de dragage à contrat par le ministère des Travaux publics. La garde côtière n'a par conséquent rien à voir dans les travaux de dragage dans la plupart des ports de la région de l'Atlantique. Je trouve regrettable que les députés

d'en face aient donné l'impression aux députés que la garde côtière va faire payer les services de dragage aux pêcheurs. C'est impossible en fait, car la garde côtière n'offre pas ce service aux pêcheurs côtiers dans 99 p. 100 des ports de la région de l'Atlantique. C'est un point important et je crains que les députés n'aient donné une fausse impression au public.

Certains ont dit que si un pêcheur côtier part en mer et que son bateau tombe en panne, ou s'il traverse une tempête, que son bateau prend l'eau et qu'il doit faire appel à la garde côtière pour venir à son secours et à celui de ses membres d'équipage, cette dernière lui présentera la facture. Je puis assurer à la Chambre que ce ne sera pas le cas. Je sais qu'on en a discuté longuement au comité, où le gouvernement a donné l'assurance que lorsque la vie des personnes serait en danger, les pêcheurs ne seraient pas obligés de payer ces services. Je puis assurer aux pêcheurs de la région de l'Atlantique que s'ils se trouvent dans une situation d'urgence, si leur vie ou celle d'autres personnes est en danger, ils ne seront pas appelés à payer ce service.

Les députés de notre parti ne tolèreront pas ce genre de chose car la sécurité est une question qui nous préoccupe tous. Nous ne laisserons pas le gouverneur en conseil ou quiconque faire payer ce genre de service, mais certains ont eu l'impression que ce serait le cas.

Dans le projet de loi on stipule que des droits «peuvent» être imposés à l'égard de certains services. Bien sûr, il y a une grande différence entre «peuvent» et «seront». Ce sont deux termes différents. On a soulevé la question non seulement au comité de la Chambre des communes mais également, sauf erreur, au comité du Sénat. On a donné les garanties en disant que les pêcheurs ne devront pas hésiter à faire appel à ces services. Ils ne seront pas tenus de payer le service offert par la garde côtière.

Certains ont dit que nous étions prêts à laisser mourir notre industrie de la pomme de terre en raison des services offerts par la garde côtière et ainsi de suite. Là encore, il est absolument incroyable, après les mesures que le gouvernement a prises, même ces derniers mois, que les députés d'opposition laissent entendre que nous laisserons imposer ce genre de droits à l'industrie de la pomme de terre, ce qui menacerait son avenir. En réalité, ces dernières semaines, les producteurs de pommes de terre de l'Île-du-Prince-Édouard ont obtenu du Trésor fédéral une subvention de l'ordre de 6 millions de dollars, pour les aider à traverser une période difficile où le prix de la pomme de terre est bas. Le gouvernement a dû intervenir pour rétablir la confiance sur le marché. Il a dû enlever les pommes de terre du marché pour laisser les forces du marché s'exercer librement, c'est-à-dire laisser l'offre et la demande faire monter les prix, et c'est exactement ce qui s'est passé. Outre les producteurs de pomme de terre de l'Île-du-Prince-Édouard, leurs homologues du Nouveau-Brunswick ont également reçu une aide de 3 millions de dollars. C'est pourquoi les initiatives que le gouvernement a prises et qu'il prend tous les jours prouvent bien qu'il est déterminé à aider les producteurs primaires, les producteurs de pommes de terre, les pêcheurs et ainsi de suite.